



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
Henri VENTROUX (adjoint)	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Yannick CAILLET	Thierry HECTOR	Gérard VINAY
Anne-Marie CHOURAQUI	François MINEAU	

Absents :

Daphné PERROT Pouvoir donné à Yannick CAILLET
 Claudine LECLERE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20 heures, elle a été levée à 21 heures.

Secrétaire de séance : Brigitte MOLLET

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Point financier
- Délibérations

1) Point financier

1.1 Etat à fin 09 / 2016

Monsieur le Maire remet le tableau de gestion des dépenses qui fait apparaître un taux de 64 % d'avancement soit une projection fin d'année de 85 %, tout est donc dans le vert.

Madame Ligier demande le versement de la subvention votée au bureau d'aide sociale, soit 3000 euros.

Monsieur le Maire prévoit une réunion « commission finances » pour le mois de novembre afin de faire un point complet sur le budget 2016 et de commencer à réfléchir sur les dépenses et les recettes de l'année 2017 et 2018.

2) Délibérations

2.1 Mise en place d'une enquête publique relative à l'élaboration du projet de P.L.U.

Début de l'enquête publique le 14 novembre 2016 pour une durée d'un mois. La délibération porte sur le démarrage de l'enquête. Vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 12

2.2 Mise en place d'une enquête conjointe à l'enquête publique portant sur la mise en concordance du règlement et du cahier des charges du lotissement « Les clairières de la Fortelle » avec le P.L.U. conformément aux dispositions de l'article L.442-11 du code de l'urbanisme



Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la délibération consiste à autoriser le Maire à demander à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen la modification de la mission des commissaires enquêteurs pour mettre en place une enquête publique conjointe à celle du projet de PLU pour mise en concordance du cahier des charges et du règlement du lotissement « les clairières de la Fortelle » conformément aux dispositions de l'article L.442-11 du code de l'urbanisme. Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 12
--------	---	------------	---	----------------

2.3 Reprise par la commune de la voie privée et des espaces verts du domaine « La côte aux brebis » suite à cession par l'A.S.L.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur la reprise du lot n° 11 dans son intégralité, par la commune d'Houlbec-Cocherel. Le vote se décompose ainsi :

Contre	1	Abstention	2	Pour 9
J. WITZ		Y. CAILLET		
		D. PERROT		

2.4 Projet de modification des statuts de LA CAPE suite à fusion des 3 EPCI pour créer la SNA (Seine Normandie Agglomération)

Suite à la fusion des trois EPCI, Il est demandé aux 41 communes de délibérer sur la création de la nouvelle agglomération (SNA) et ce à compter du 1^{er} janvier 2017. Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 12
--------	---	------------	---	----------------

2.5 Prix forfaitaire de la location des tables et chaises

Les membres du conseil municipal décident de créer un tarif pour le prêt de chaises et de tables aux habitants de la commune qui ne louent pas la salle polyvalente. Il est proposé le tarif suivant :

0.50 euros pour une chaise

5.00 euros pour une table

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 12
--------	---	------------	---	----------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal sans public : il aura lieu le 1^{er} décembre 2016 à 20h00

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.